



Soisy
sous-Montmorency

Centre communal d'action sociale
N°2019-1

**DECISION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

PRISE LE - 1 F2V, 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

OBJET : Marché public de prestations de services (procédure adaptée soumise aux conditions des articles 12, 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics) – Organisation de deux séjours en direction des personnes âgées – Lot n°1 (Autriche) et lot n°2 (Bretagne Sud).

Le Président du centre communal d'action sociale,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 15 mai 2014, au terme de laquelle il a reçu délégation d'attributions du conseil d'administration,

CONSIDERANT l'organisation de deux séjours en direction des personnes âgées de la ville de Soisy-sous-Montmorency par le CCAS pour l'année 2019,

VU le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics et notamment son article 27,

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au groupe Moniteur, sur le site de Marchés Online le 23/11/2018 et publié le 24/11/2017 sous les références AO-1849-0027,

VU les offres présentées et l'analyse qui en a été faite,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un marché public, pour le lot n°1, séjour en Autriche, et pour le lot n°2, séjour en Bretagne Sud, avec l'organisme SASU CREATOURS SUNSET VOYAGES situé 24 rue du Moulin à Vert (78930), dans les conditions telles que définies ci-dessous :

Lot n°1 – Séjour en Autriche :

- Lieu d'hébergement : Hôtel Tiroler Adler 3* à Waidring.
- Montant : de 15 à 24 personnes : 1 650 € / + de 24 personnes : 1 450 €.
- Option – Lieu d'hébergement : hôtel Alpenho 4* à Brixem im Thale - Supplément : 140 €/participant.
- Transport : Avion.
- Période proposée : du 14 au 21 mai 2019.
- Nombre d'excursions proposées : 6 journées et 2 demi-journées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

385 269501714 20190501-CCAS2019DEC1 CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 01/02/2019

.../...

Fourni en vertu de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de l'administration et de la lutte contre la corruption, et en vertu de la loi n° 2016-403 du 22 mars 2016 relative à la déontologie et à la transparence dans l'administration publique.



Lot n°2 – Séjour en Bretagne Sud :

- Lieu d'hébergement : Village Vacances – Hôtel Keravel 3* à Erdeven (Golfe du Morbihan).
- Montant : de 15 à 24 personnes: 1 395 € / + de 24 personnes : 1 150 €.
- Transport : Car grand tourisme.
- Période proposée : du 14 au 21 septembre 2019.
- Nombre d'excursions proposées : 4 journées et 3 demi-journées.

Article 3 : Les autres prescriptions contractuelles de ces marchés sont mentionnées au cahier des clauses particulières (CCP) et dans les autres pièces constitutives de ceux-ci.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget du centre communal d'action sociale.

Article 5 : La transmission de la présente décision :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency, comptable du centre communal d'action sociale,
- à l'organisme SASU CREA TOURS/SUNSET VOYAGES.

Le Président,
Du Centre Communal d'Action Sociale,



Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 6/02/2019

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.